

## **REGLEMENT JEU BABY COQUE / EUROPA PARK**

### **Article 1 :**

Du 6 avril 2015 au 31 mai 2015, la société Baby Coque située à Ballaison organise un jeu gratuit en partenariat avec le parc d'attraction Europa Park.

### **Article 2 :**

La dotation est composée de :

- 50 entrées journée d'une valeur unitaire indicative de 42.50€ validité du 28 mars au 9 novembre 2015. Elles pourront être utilisées par des adultes ou des enfants au choix et envoyées aux gagnants par lot de 2.
- 4 week-ends avec 1 nuit dans un hôtel 4\* du parc pour 4 personnes comprenant le petit-déjeuner et les entrées 2 jours d'une valeur unitaire de 550 € TTC valable du 28 mars au 8 novembre 2015. Les repas et le transport jusqu'au parc d'attraction restent à la charge du gagnant.
- 30 goodies Europa Park édité pour le 40<sup>e</sup> anniversaire : casquettes et ballons gonflables.

Pour jouer, c'est simple, il suffit de remplir le quizz qui se trouve dans les boites d'œufs Baby Coque (dans les packs de 12 gros œufs Datés du Jour de Ponte Baby Coque –20 œufs Nos éleveurs Savoyards Baby Coque – 12 œufs plein air Baby Coque – 12 œufs plein air Avibresse ) ou de le demander par courrier à Baby Coque – Jeu Europa Park –260 Route des Voirons - 74 140 Ballaison, et de nous l'envoyer avant le 31/05/2015 cachet de la poste faisant foi à l'adresse ci-dessus. Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Un seul bulletin de participation par enveloppe.

Il est également possible de jouer sur [www.babycoque.fr](http://www.babycoque.fr). Pour cela, il vous suffit de remplir le quizz présent sur le site internet [www.babycoque.fr](http://www.babycoque.fr) dans la rubrique « les jeux » avant le 31 mai 2015 minuit inclus.

### **Article 3 :**

Deux tirages au sort seront réalisés parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus (mail et postale) comportant les bonnes réponses le 6 mai et le 11 juin 2015 et détermineront les heureux gagnants.

Le tirage au sort du 6 mai permettra de déterminer les gagnants de :

- 20 entrées journée
- 2 week-ends pour 4 personnes
- 15 goodies.

Le tirage au sort du 11 juin permettra de déterminer les gagnants de :

- 30 entrées journée
- 2 week-ends pour 4 personnes
- 15 goodies.

Un seul participant par foyer, même nom, même adresse postale par enveloppe. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Les gagnants seront informés personnellement par mail et recevront par courrier leurs dotations.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse déclarée dans le bulletin de participation.

### **Article 4 :**

Les dotations ne sont ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées seront remis en jeu. A l'issue de la participation au jeu, la société Baby Coque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par les services de La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste et/ou en cas de changement d'adresse ou d'indication d'une mauvaise adresse postale par le gagnant.

### **Article 5 :**

Le règlement complet de cette opération est déposé à la SELARL Officialis, LAURENT AUGUSTIN PARISOT, Huissiers de justice associés à Annecy (74). Consultable sur le site [www.babycoque.fr](http://www.babycoque.fr), il sera également envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la

demande à l'adresse suivante : Baby Coque - Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons - 74140 Ballaison. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse). Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande.

#### **Article 6 :**

La liste des gagnants pourra être diffusée sur le site [www.babycoque.fr](http://www.babycoque.fr).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque – Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons – 74 140 Ballaison.

#### **Article 7 :**

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation du règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 8 :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de l'opération. Elles sont destinées à la société Baby Coque et au parc d'attraction Europa Park et pourront être utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, rectification et de suppression des données nominatives qui le concerne (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse suivante : Baby Coque – Jeu Europa Park – 260 Route des Voirons – 74 140 Ballaison.